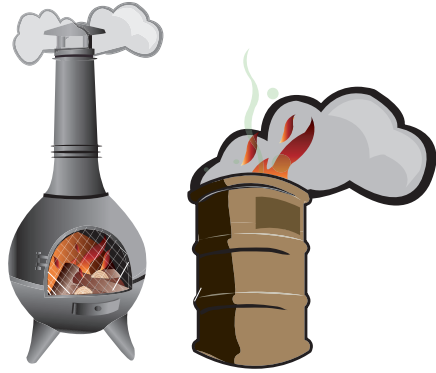


# Le brûlage en plein air et votre santé

† L'ASSOCIATION PULMONAIRE  
Nouveau-Brunswick



## Le brûlage en plein air : un danger pour la santé dans votre propre cour

Par le passé, le brûlage en plein air était une pratique courante pour se débarrasser des ordures, des résidus provenant du jardinage et de l'agriculture, ou les aménagements de terrains. Nous comprenons maintenant que la fumée produite par un feu en plein air contient des produits chimiques toxiques et des particules microscopiques qui peuvent causer, voire aggraver, les maladies existantes et réduire la visibilité dans nos collectivités. Même le brûlage dirigé, qui sert à réduire les risques de feux de friche, devrait être effectué de manière à nuire le moins possible à la santé publique.

Les déchets et les débris sont communément brûlés dans des barils, des boîtes-rebuts artisanales, ou à l'air libre. Comme la combustion n'est pas contrôlée et que ces types d'appareils ne sont munis d'aucun filtre ou dispositif de contrôle de la pollution, ils constituent d'importantes sources de polluants toxiques.

Les cheminées et les foyers extérieurs sont également utilisés pour le brûlage en plein air. Les cheminées sont des dispositifs de combustion du bois en céramique dont les gens se servent à l'extérieur, souvent sur le patio. Comme ils sont de concept ouvert, il en résulte une combustion inefficace du bois. Les cheminées étant dotés

de puits de cheminée peu élevés, la fumée produite par la combustion du bois a tendance à rester près du niveau du sol, ce qui peut causer des problèmes aux voisins qui ont des maladies respiratoires ou des maladies cardiaques. Certaines municipalités ont des règlements relatifs aux cheminées et aux foyers extérieurs, lesquels régissent l'installation et l'utilisation de ces articles en ce qui a trait à la sécurité incendie et à la qualité de l'air.

La fumée produite par le brûlage en plein air contient des particules fines qui s'infiltrent très profondément dans les tissus pulmonaires et causent des symptômes tels que la toux, le sifflement, les douleurs thoraciques et l'essoufflement. Ces polluants augmentent les risques de maladies cardiaques et de maladies respiratoires, comme l'asthme et l'emphysème, ainsi que la susceptibilité aux maladies respiratoires infectieuses. Dans certains cas, les symptômes ne se manifestent que plusieurs jours après l'exposition. Ces polluants peuvent même irriter les yeux, le nez et la gorge des personnes en bonne santé.

## Qui est à risque?

La fumée issue du brûlage en plein air libère des produits chimiques toxiques près du niveau du sol, dans nos voisinages. Bien qu'elle soit dangereuse même pour les adultes en bonne santé, elle l'est encore davantage pour les jeunes enfants, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies respiratoires existantes et de maladies cardiaques.

## Produits chimiques potentiellement dangereux contenus dans la fumée

En plus d'être irritante, la fumée contient bon nombre de produits chimiques potentiellement dangereux pour la santé humaine. On compte parmi ces produits chimiques :

**Particules** : Particules solides ou liquides microscopiques qui sont émises dans l'air. La poussière, la saleté, la suite et la fumée sont formées de particules. Les particules peuvent être respirées profondément dans les poumons et aggraver les maladies cardiaques et les maladies respiratoires. Compte tenu de leur source, les

particules peuvent renfermer des substances toxiques comme le plomb et le cadmium.

**Hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP).** On croit que ces composés chimiques augmentent le risque de développer un cancer, suite à des expositions prolongées.

**Composé organique volatil (COV).** Ce groupe renferme des composés chimiques qui sont toxiques et cancérigènes, tel que le benzène. L'inhalation de certains COV peut causer une irritation des yeux, du nez et de la gorge, des maux de tête, une perte de coordination et des nausées. Les COV combinés à des oxydes d'azote créent l'ozone troposphérique. L'ozone troposphérique peut aggraver les troubles respiratoires, les troubles cardiaques et autres problèmes de santé existants.

**Monoxyde de carbone.** Un gaz sans couleur, sans odeur et sans goût qui peut causer des maux de tête, de l'étourdissement et de l'essoufflement. Une exposition à des taux élevés peut causer des évanouissements et le décès.

**Cendres.** Les résidus de cendres provenant du brûlage en plein air contiennent des substances toxiques telles que du mercure, du plomb, du chrome et de l'arsenic. Elles sont toxiques si on les ingère. Il est important de ne pas enterrer les cendres dans le sol ou de les disperser dans votre jardin potager. Lorsqu'il pleut, les résidus de cendres peuvent s'infiltrer dans les eaux souterraines et les eaux de surface, contaminant l'eau potable et la nourriture.

**Acryaldéhyde.** Un produit chimique qui irrite les yeux et les voies respiratoires.

**Formaldéhyde.** Un COV et un cancérigène qui cause des maux de tête et l'irritation des voies respiratoires.

**Dioxines et furanes.** Substances chimiques étroitement liées provenant de diverses sources, dont la combustion de bois traité (dioxines) et de certains bois résineux comme le pin (furanes). Substances chimiques hautement toxiques et durables qui, même en faibles concentrations, peuvent être nocives pour la santé. Une exposition à la dioxine a été associée à une augmentation du risque de présenter un cancer, des problèmes de croissance et des troubles de la reproduction.

## **Nous respirons tous le même air**

En plus de mettre leur propre santé sérieusement en danger, les personnes qui font du brûlage en plein air exposent leur famille, leurs animaux domestiques, leurs voisins et les collectivités avoisinantes à des produits chimiques toxiques. Le fait de fermer les portes et fenêtres n'aidera en rien. La fumée peut facilement s'infiltrer par de petites fissures et trous, engendrant une pollution de l'air à l'intérieur comme à l'extérieur. Lorsque beaucoup de personnes d'une même collectivité font des feux en plein air, la fumée peut polluer tout le secteur pendant plusieurs jours.

Cela est particulièrement vrai lors des jours sans vent ou lorsqu'il y a une inversion de température dans une communauté située dans une vallée (Les inversions de température surviennent lorsque l'air à la surface de la terre est plus froid que l'air au-dessus. La masse d'air chaud en altitude agit comme un couvercle et piège les polluants atmosphériques et les fumées près du sol. Ce phénomène est fréquent l'automne et l'hiver, mais il peut se produire en tout temps de l'année, durant la nuit et tôt le matin, lorsque le temps est clair et calme). Les jours peu venteux, les substances chimiques peuvent s'accumuler et rester présentes dans l'air que nous respirons durant plusieurs jours, augmentant les risques qu'elles présentent pour la santé et réduisant la visibilité.

C'est la responsabilité de tous les niveaux de gouvernement et de tous les citoyens de veiller à la protection de l'air. Il incombe à chacun et à chacune de faire sa part.

## **Ce que vous pouvez faire**

**Réduire, réutiliser, recycler.** Réduisez la quantité de déchets produits à la maison, à l'école et au travail; réutilisez tout ce que vous pouvez et recyclez tout ce qui ne peut pas être réutilisé, dans la mesure du possible. Communiquez avec l'Association des déchets solides du Nouveau-Brunswick au 1-877-627-3292 ou consultez le site Web [www.recyclenb.ca](http://www.recyclenb.ca) pour obtenir plus d'information sur le service de collecte et les sites d'enfouissement sanitaire dans votre région.

**Compostez.** Compostez les déchets organiques, comme les ordures ménagères, et les déchets verts, comme l'herbe tondue et les feuilles. Le produit final issu du compostage domestique est une terre riche en nutriments que vous pouvez ajouter à votre jardin et à votre pelouse pour améliorer la condition du sol et pour favoriser la croissance.

**Déchiquetage.** Les broussailles, les fragments d'élagage, les débris de défrichage et les déchets de bois des chantiers de construction et de démolition, tout cela peut être transformé en copeaux de bois utilisables. Les copeaux de bois font un excellent paillis; ils protègent le sol, étouffent les mauvaises herbes et réduisent les besoins d'arrosage. Les déchiqueteuses sont plus abordables si des voisins ou des amis s'unissent pour en partager le coût et l'utilisation.

**Conformez-vous aux règlements.** Beaucoup de municipalités ont des règlements qui interdisent le brûlage en plein air ou ne l'autorisent qu'à certaines périodes de l'année. Sinon, conformez-vous aux règlements provinciaux. La saison des feux de forêt commence le 16 avril et se poursuit jusqu'au 31 octobre. Durant cette période, téléphonez au 1-866-458-8080 pour savoir s'il est permis de brûler dans un endroit et à une date donnés. Les résidents du Nouveau-Brunswick peuvent faire des feux récréatifs (feux de camp), pour autant qu'ils ne font brûler aucun des matériaux dont le brûlage est interdit. Vous pouvez aussi brûler du bois ou des produits du bois dans une pile de moins de trois (3) mètres de diamètre et de deux (2) mètres de hauteur. Le brûlage doit avoir lieu à au moins 150 mètres (au moins 500 pieds de plus que la longueur d'un terrain de football canadien) des habitations situées à proximité.

**Évitez volontairement de faire des feux en plein air.** Y compris d'utiliser des cheminées qui ont peu de dispositifs antipollution et sont dotés de puits de cheminée peu élevés.

**Passez le mot!** Renseignez vos voisins et vos amis, et encouragez votre gouvernement local à mettre en place des solutions de rechange pratiques et abordables au brûlage. Communiquez avec les représentants élus de votre région pour leur faire part de vos préoccupations à propos du brûlage en plein air, des poêles à bois, de la gestion de la fumée et de la qualité de l'air. (Pour

en savoir plus sur l'utilisation efficace de votre poêle à bois, téléphonez à l'Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick au 1-800-565-5864).

## **Ce que votre collectivité et votre gouvernement local peuvent faire**

- Offrir aux résidents un service de collecte sur le trottoir
- Mettre en œuvre un programme de recyclage
- Établir un dépôt de recyclage d'accès facile

## **Ne brûlez pas si vous n'avez pas besoin de le faire!**

Si vous devez brûler du bois ou des produits du bois, voici quelques conseils afin que votre bois se consume proprement. Montrez-vous prévenant à l'égard de vos voisins et évitez qu'ils ne se retrouvent entourés d'un panache de fumée en observant les lignes directrices suivantes relatives au brûlage en plein air :

- Ne faites jamais brûler des matériaux dont le brûlage est interdit, tels plastiques, styromousse, bois traité ou peint, bois sous pression ou traverses de chemin de fer, ordures ménagères, journaux, publicité-rebut, cadavres d'animaux, déchets biomédicaux, tapis, fils électriques, produits pétroliers, résines et colles, caoutchouc, pneus, bardeaux à toiture, papier goudronné, ou huile usée.
- Ne brûlez jamais de déchets ou de résidus mouillés ou humides provenant du jardinage (p. ex., feuilles et branches)
- Ne brûlez que du bois ou des produits du bois desséchés et secs
- Restez près du feu en tout temps
- Faites de petits feux vifs et contrôlés dans un endroit offrant une bonne circulation de l'air
- Pensez qualité de l'air et n'allumez jamais un feu en fin d'après-midi – la fumée a tendance à rester près du sol lorsque l'air refroidit, le soir.
- N'utilisez jamais de diesel ou autre type de carburant pour allumer un feu.

**Téléphonez à l'Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick au 1-800-565-5864).**  
**[www.nb.poumon.ca](http://www.nb.poumon.ca)**